

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART
SEANCES DU 7 JUILLET 2025
Y SCHOOLS – 18H30

Date des convocations	24-06-25
Nombre de délégués titulaires en exercice	74
Nombre de délégués titulaires présents	20
Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir	2
QUORUM (38)	NON REQUIS

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi sept juillet, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Philippe MICHONNEAU.

Présents :

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAUDOUX Bruno, BAZIN Etienne, GUENARD André-Paul, HANDEL William, HOMEHR Claude, LEBFEBVRE Fabrice, MALARMEY Michèle, POTTIER Denis, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : JACQUINET Olivier

CC Arcis Mailly Ramerupt : HITTLER Charles, LAGOGUEY Jean-Jacques, MICHONNEAU Philippe

CC Lacs de Champagne : BRUANT Pascal (suppléant), DEZOBRY Bruno, SCHMIDT Xavier (suppléant)

CC Venduvre-Soulaines : HUARD Lionel

CC Région de Bar-sur-Aube : MAITRE Pierre-Frédéric

CC Barséquanais en Champagne :

CC Chaourçois et Val d'Armance :

CC Pays d'Othe : PROT Hubert, VELUT Sylvie

Représentés (2 pouvoirs) : JACQUARD Gilles représenté par BRUANT Pascal (suppléant), SIBOIS Laurent représenté par SCHMIDT Xavier (suppléant).

Autres personnes présentes : DRAGON Jean-Luc (suppléant), MANDELLI François (suppléant) ; DAVID Laëtitia, LEITZ Claudie, ROBLES Valérie (agents syndicat DEPART) ; RAPINAT Rodolphe (agent TCM)

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2025-07-01)
2. Approbation du procès-verbal des séances du 31 mars 2025 (rapport 2025-07-02)
3. Nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat (rapport 2025-07-03 et annexe)
4. Evolution de la cotisation à compter de 2026 (rapport 2025-07-04)
5. Modification du SRADDET (rapport 2025-07-05)
6. Questions diverses

Déroulé de séance

1. Délibération n°2025-07-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER M. Philippe MICHONNEAU comme secrétaire de séance.**

2. Délibération n°2025-07-02 : Approbation du procès-verbal des séances du 31 mars 2025

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif aux dernières séances du comité syndical qui se sont tenues successivement le 31 mars 2025. Celles-ci ont été dédiées à l'adoption des comptes et du budget primitif 2025, à la présentation du rapport d'activités 2024 du syndicat DEPART ainsi qu'au programme de travail de l'année 2025. Au titre des informations, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL avait également souhaité partager avec l'assemblée un récapitulatif du contexte sur les objectifs de sobriété foncière, afin d'apporter des éléments d'éclairage sur l'articulation entre SRADDET, SCoT et PLU(i).

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le procès-verbal des séances du Comité syndical du 31 mars 2025.**

3. Délibération n°2025-07-03 et annexe : Nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat

M. le Président Jean-Pierre ABEL expose à l'assemblée les évolutions intervenues depuis fin mars 2024 au sein de la SPL-Xdemat en raison des ventes et rachats d'actions ayant eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Celui-ci est divisé en 12 838 actions réparties entre différentes collectivités et groupements de collectivités aubois et d'autres départements. Cette nouvelle répartition doit être approuvée par le syndicat avant d'être votée lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'APPROUVER la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat tel que figurant dans la liste annexée.**

4. Délibération n°2025-07-04 : Evolution de la cotisation à compter de 2026

M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que les recettes du syndicat sont uniquement basées sur les cotisations de ses membres, et, au moment de la révision ou modification du SCoT, sur les dotations de l'Etat. En 2022, le choix avait été fait de réduire la cotisation de 1,40 à 1€ par habitant jusqu'à la fin du mandat, permettant la poursuite du fonctionnement du syndicat tout en faisant bénéficier les EPCI membres d'une baisse pendant 4 ans.

Pour préparer l'avenir, et comme annoncé lors des précédents comités syndicaux, il convient de prévoir un retour de la cotisation à 1,40 € en 2027 avec un premier palier à 1,20€ en 2026. Cette évolution progressive permettra aux EPCI d'anticiper leurs budgets à venir.

Echanges :

M. Bruno DEZOBRY indique que prévoir 2026 semble possible mais demande s'il ne faut pas se donner le temps pour envisager le montant pour 2027, avançant ses craintes par rapport aux coupes drastiques de l'Etat à compter de 2027.

M. François MANDELLI note qu'une évolution à 1,20€ semble déjà importante mais qu'il convient en effet pour chacun d'anticiper.

- *M. le Vice-Président Olivier JACQUINET rappelle le choix fort qui avait été fait d'abaisser la cotisation pour éviter de constituer une réserve dormante (le syndicat avait budgété sa participation au financement d'une études ménages-déplacements départementale qui n'a finalement pas été réalisée). L'augmentation proposée vise à se préparer tranquillement aux évolutions à venir, notamment vis-à-vis de la perspective de mise en compatibilité du SCoT avec le SRADDET. Il souligne aussi que le syndicat a déjà réalisé des économies effectives : tout le travail est fait en régie, les observatoires sont menés par l'équipe et toutes les publications sont également réalisées en interne.*
- *M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle qu'il avait proposé en 2022 une année blanche, mais qu'il s'était finalement rangé à l'avis du comité syndical en faveur d'une réduction de la cotisation, permettant de ne plus y revenir jusqu'en 2025.*
- *Mme la Vice-Présidente Claude HOMEHR ajoute que l'idée est d'acter un principe, et que chaque année le montant de la cotisation est voté, donc qu'il ne s'agit pas d'une décision anticipée.*

M. Jean-Luc DRAGON propose d'ajouter le mot « prévisionnel » pour 2027, permettant ainsi de rester prudent dans la formulation tout en maintenant l'idée.

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL partage cette proposition retenue par le Comité syndical, afin de prévoir un montant « prévisionnel » de 1,40€ par habitant pour 2027.*

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'APPROUVER le principe d'augmentation progressive de la cotisation des EPCI membres du syndicat, à 1,20€ par habitant pour l'année 2026 puis à un montant prévisionnel de 1,40€ par habitant pour l'année 2027.**

5. Délibération n°2025-07-05 : Modification du SRADDET

M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle à l'assemblée le contexte sur les objectifs de sobriété foncière déjà partagé lors des derniers comités syndicaux. La modification en cours du SRADDET pour intégrer la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette en déclinaison de la loi Climat et Résilience prévoit, pour le SCoT des Territoires de l'Aube, une enveloppe de 363 ha représentant un effort de réduction de 75% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour la période 2021-2030. M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le SCoT prévoit d'ores et déjà une réduction de plus de 50% et que cet effort supplémentaire ne peut être considéré comme acceptable.

Le syndicat DEPART et les EPCI étant consultés pour avis sur le projet de SRADDET modifié, une réunion avec les Présidents des intercommunalités a été organisée le 5 mai dernier à l'initiative du syndicat, suivie d'une séance de Bureau le 6 mai, pour préparer une trame de réponse commune et exprimer collectivement un avis défavorable. Cette proposition transmise à l'ensemble des EPCI a été partagée au sein des conseils communautaires qui ont tous délibéré unanimement contre l'enveloppe attribuée au SCoT des Territoires de l'Aube et demandé une réévaluation à la hauteur du chiffre qui avait été annoncé par M. le Président de la Région Franck LEROY à Bouilly en 2023 (600 ha pour la période 2021-2030).

M. le Président Jean-Pierre ABEL annonce que des échanges ont également eu lieu avec le PETR Seine en Plaine Champenoise porteur du 2^e SCoT du département, avec l'AMF10 ainsi qu'avec le Conseil départemental de l'Aube, et que tous se sont appuyés sur la proposition d'avis du syndicat DEPART pour porter ensemble la position du département de l'Aube.

Enfin, il informe d'un retour du Président de la Région Franck LEROY ouvrant le dialogue. M. le Président Jean-Pierre ABEL indique qu'il reste vigilant pour que l'enveloppe des 363 ha évolue favorablement, un accord devant nécessairement être trouvé.

Echanges :

M. Bruno DEZOBRY demande quelle est l'interprétation de l'Etat sur ce dossier.

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL répond que l'Etat partage la position exprimée par l'Aube et que la DREAL a émis un avis mettant en exergue que les efforts à fournir en matière de sobriété foncière pourraient apparaître comme déséquilibrés et démesurément élevés pour certains territoires, notamment champenois.*

M. Jean-Luc DRAGON demande si la réunion avec la Région du 26 juin, évoquée lors du dernier comité, a ouvert des évolutions.

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL répond que le 26 juin 2025 s'est tenue une réunion de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, laquelle était uniquement consacrée aux projets d'intérêt régional (à lister pour être inscrits dans*

l'enveloppe régionale dédiée). Les pressions externes que peuvent subir certains territoires ont été abordées, qu'elles soient transfrontalières ou extrarégionales (l'Ile de France ayant été évoquée).

M. François MANDELLI note les contradictions entre la politique de réindustrialisation de la France et la diminution des possibilités en matière de foncier. Il évoque l'éloignement de la population en termes de connaissance et de conscience de ces grandes préoccupations.

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL note que le projet de SRADDET semble transcrire une certaine pression des pays limitrophes ayant amené la Région Grand Est à prévoir du foncier pour les territoires transfrontaliers.*
- *Mme la Vice-Présidente Claude HOMEHR ajoute que le projet interroge fortement sur la notion d'équité territoriale et les méthodes utilisées.*

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE PRENDRE ACTE de l'avis défavorable sur le projet de SRADDET modifié émis par le Président après examen en Bureau du 6 mai 2025.**

6. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 19 heures 40.

**Le secrétaire de séance,
M. Philippe MICHONNEAU**



**Le Président,
M. Jean-Pierre ABEL**

